

SEANCE DU 18 JUILLET 2017.

L'an deux mille dix-sept, le 9 du mois de Juillet, les convocations du Conseil Municipal ont été adressées individuellement et par écrit (électronique ou postal) à chacun des Conseillers Municipaux, à la séance qui s'est tenue à la salle derrière la mairie, le Mardi 18 Juillet 2017 à 20h00.

PRESENTS : Mme TRIGATTI, Mme SALLÉ, Mr PICANT, Mr de BEAUSSE, Mr PEAUD, Mr PUAUD, Mme RAGOT, Mme ROUSSEAU, Mr CHUPEAU, Mme RAUD, Mme PAJOU, Mr TURCAUD.

ABSENTS: Mme DE LA TOUR Anne ayant donné procuration à Mme RAGOT Séverine.
Mme BOUSSEAU, Mr MATHONNEAU.

Maurice PUAUD a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 13 Juin ayant été adressé à chaque Conseiller Municipal, Madame le Maire demande s'il y a des observations. Le procès-verbal de la séance du 13 Juin 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Il est proposé au Conseil Municipal d'ajouter plusieurs points à l'ordre du jour :

- COMPTE RENDU DE LA DELEGATION A MME LE MAIRE CONCERNANT LES DIA.
- MODIFICATION DU REGLEMENT DU LOTISSEMENT.
- SUBVENTIONS FRELONS ASIATIQUES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DONNE son accord sur cette modification à l'ordre du jour.

2017-07-01- ACHAT D'UNE MAISON EN CENTRE BOURG

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Procès-Verbal d'adjudication concernant l'acquisition d'une maison en centre bourg, a été reçu le 23 Juin dernier par la SELARL Altantic Juris, cabinet d'avocats.

Un versement de 36 000 € correspondant au coût d'achat doit être effectué. Mme le Maire explique que le budget communal avait prévu cette dépense au compte 2115 or elle doit être réalisée au compte 21318. Mme le Maire propose donc un virement de crédits de 36 000 € du compte 2115 au compte 21318.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DONNE son accord pour le versement de 36 000 €
- AUTORISE le virement de crédit de 36 000 € du compte 2111 au compte 21318.
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents.

2017-07-02 HONORAIRES ET EMOLUMENTS SUITE A L'ACHAT D'UNE MAISON EN CENTRE BOURG.

Suite à l'acquisition d'une maison en centre bourg, un versement de 8 509.14 € correspondant au coût des frais et émoluments dus à Atlantis Juris doit être réalisé.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer le virement de crédits suivant sur le budget communal : compte 21578 : - 8 550 € et compte 21318 : + 8 550 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DONNE son accord pour le versement de 8 509.14 €
- AUTORISE le virement de crédit de 8 550 € du compte 21578 au compte 21318.
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents.

2017-07-03- ORGANISATION DE LA RENTREE SCOLAIRE

Mme le Maire laisse la parole à Mme Patricia SALLÉ, adjointe à l'enfance. Celle-ci présente au Conseil Municipal l'organisation de la prochaine rentrée scolaire. Pour ce faire deux supports sont remis aux conseillers.

2017-07-04 DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER.

Comme le prévoit la loi, le Conseil Municipal ayant donné délégation à Mme le Maire concernant les DIA, celle-ci doit rendre compte au conseil municipal. Voici le listing des ventes ayant fait l'objet d'une DIA.

2017-07-05 MODIFICATIF DU REGLEMENT DU LOTISSEMENT DES VERGERS.

Mme le Maire explique qu'à la suite de la vente des lots 10 et 11, les nouveaux propriétaires ont fait une demande auprès de la mairie pour modifier le règlement du Lotissement. Les modifications portent sur :

- Les accès de la rue des Vergers aux parcelles : L'accès sur les plans et le règlement avaient été imposés sur la partie nord des parcelles. En cas de construction de deux logements sur une parcelle cette configuration n'est pas fonctionnelle. Ainsi en cas de construction de deux logements sur les parcelles 10 à 14, il est proposé au Conseil Municipal de modifier les accès et de les placer au centre de la parcelle.
- La hauteur de clôture : Dans le règlement du lotissement les propriétaires ont le choix de réaliser un muret ou une clôture en bordure de voie. La hauteur de ce muret est limitée à 0.80 m. Or les terrains ayant une forte pente, les propriétaires pour respecter les normes imposées par l'accessibilité ne peuvent respecter cette contrainte. Il est donc proposé au Conseil Municipal de porter la hauteur maximale de la clôture à 1.20m.
- Le nombre de stationnement par logement : Dans le règlement chaque logement doit prévoir deux stationnements. Or dans le cas où une parcelle accueille deux logements le nombre de stationnement passe à quatre. Les lots 10 à 14 et 5, 7,8 et 9 étant d'une surface inférieure à 500 m², cette contrainte est trop importante pour les propriétaires. Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le règlement comme suit : Les lots inférieurs à 500 m² et accueillants deux logements sur un même lot devront prévoir un stationnement par logements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- AUTORISE les modifications ci-dessus.
- DECIDE de modifier le PERMIS d'AMENAGER du Lotissement des Vergers en intégrant les modificatifs du règlement et des plans.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents dans cette affaire.

2017-07-06 SUBVENTION FRELONS ASIATIQUES.

Madame le Maire rappelle que depuis plusieurs années une aide communale a été mise en place pour la destruction des nids de frelons asiatiques. Il est proposé de renouveler cette aide à hauteur de 50% du prix de destruction d'un nid avec un plafond de 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer une aide équivalente à 50% du coût de destruction d'un nid de frelons asiatiques jusqu'au 31 Décembre 2017. Le plafond du montant subventionnable est fixé à 200 €.
- PREVOIT la dépense nécessaire au budget communal.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents dans cette affaire.

2017-06-09 QUESTIONS DIVERSES.

14 Juillet 2017

Mme Patricia SALLÉ souhaite remercier les conseillers qui sont venus aider aux festivités du 14 Juillet. Tout le monde est satisfait et le feu d'artifice était très réussi.

Voiture brûlée dans les bois de St Hilaire.

Mr de BEAUSSE informe le Conseil Municipal que la voiture retrouvée brûlée dans les bois de Saint hilaire va pouvoir être évacuée par le secours catholique en tant qu'épave.

Dégradation dans l'Eglise St Jean.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite d'une série de dégradation dans l'Eglise St Jean, celle-ci est fermée au public. Elle ne sera ouverte que pour l'exercice du culte.

Voisins Vigilants.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la gendarmerie va lancer une opération Voisins Vigilants sur la Commune.

Totem signalétique.

Madame le Maire laisse la parole à Mr PEAUD. Celui-ci explique qu'il a pris contact avec l'entreprise CHENU et attend sa proposition.

Numérotation dans les villages.

Madame Séverine RAGOT explique au Conseil Municipal que plusieurs personnes lui ont demandé si le numérotage des maisons des villages était prévu.

Mme le Maire propose à Mr Christian PEAUD de se charger de ce dossier.

La séance est levée à 21h00.

Le Maire,
Danielle TRIGATTI.